



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Clément SULPICE

Présents : Mmes, Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST,

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Antoine SCHERMESSER SCHOFF,

Excusés : Isabelle DUCHEMIN, Rachel VITTE (pouvoir à Yves CRISTIN), Mohammed ZAHID (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

Absent : Arnold MORANDAT

Lors de la séance du **24 avril 2025 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

**1) Approbation** du compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2025

**2) INTERRA** - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Approuve l'avant-projet (piste cyclable Lent Servas) du montant des travaux estimés à ce jour à 663 371.50 € HT dont 352 344.35 € HT pour Lent, ainsi que l'avenant n°1 au contrat de mandat. Le montant prévisionnel des dépenses actualisées est de 749 000 € HT.

**3) INDEMNITES KILOMETRIQUES** - Le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de prendre en charge les frais kilométriques d'un agent administratif devant se rendre régulièrement avec son véhicule personnel dans les salles communales pour les besoins du service.

Les fonctions itinérantes de l'agent sont :

- L'états des lieux des salles communales entrées et sorties
- Visites des salles
- Préparation de la vaisselle et de tout matériel en relation avec les locations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ de verser une indemnité forfaitaire mensuelle à l'agent concerné,

FIXE le montant de cette indemnité forfaitaire mensuelle à 15 € à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025

CHARGE le Maire d'établir tout document s'y afférant

**4) DECISION MODIFICATIVE N°1** Le Maire informe l'assemblée, qu'il n'a pas été prévu au budget une somme pour l'amortissement de l'attribution de compensation de Grand Bourg Agglomération.

Il est donc nécessaire d'ajuster les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement au budget 2025. Les écritures suivantes sont proposées :

- Dépense de fonctionnement :  
Chapitre 042 article 681 : + 570.52 €  
Chapitre 023 : - 570.52 €

- Recette d'investissement :  
Chapitre 040 article 28046 : + 570.52 €  
Chapitre 021 : - 570.52 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
ACCEPTÉ les écritures ci-dessus,  
CHARGE le Maire d'établir la décision modificative correspondante

- 5) GBA - durée de l'amortissement de l'attribution de compensation 2024** - Le Maire informe l'assemblée qu'un mandat a été émis au profit de Grand Bourg Agglomération, pour un montant de 2 925.76 € correspondant à l'attribution de compensation d'investissement de l'année 2024, et qu'il est nécessaire de fixer la durée de l'amortissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
DECIDE de fixer la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement à 5 ans,  
CHARGE le Maire d'effectuer les opérations correspondantes

- 6) Piste cyclable : demande de subventions** - Le Maire informe l'assemblée, qu'une délibération a été prise le 23 mai 2024 afin de demander des subventions pour l'aménagement d'une piste cyclable entre Lent et Servas.

Après étude, le montant prévisionnel des travaux HT a été redéfini et estimé à ce jour à 352 344 € pour la commune de Lent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'aménagement d'une piste cyclable intercommunale Servas-Lent, tel que détaillé dans la délibération du 23 mai 2024 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des divers organismes
- VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :

Sources	Travaux H.T.	Montants des subventions demandées	Taux
Aménagement d'une piste cyclable LENT-SERVAS	352 344 €		
FONDS PROPRES		79 329 €	23.49 %
Département de l'Ain		48 000 €	13 %
GBA schéma cyclable et PET II		79 329 €	22.51 %
DETR		50 000 €	14 %
LEADER		7 600 €	2 %

FONDS VERT		88 086 €	25 %
<b>Total des subventions publiques</b>		<b>284 623 €</b>	<b>80%</b>
			100 %

- CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

**7) Nom de l'école primaire** – suite au conseil d'école du 1<sup>er</sup> avril 2025, et au premier conseil d'élèves, il a été formulé le souhait de donner un nom à l'école. Le conseil municipal donne un avis favorable avec les thèmes historiques, culturels et environnementaux. Les propositions seront à soumettre au conseil municipal pour approbation.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Dates des prochains conseils municipaux 2025 (sous réserve de modification)  
28 mai, 19 juin
- Cérémonie du 8 mai – 10h30 au monument aux morts
- Réunion publique le 15 mai à 19h à la salle des fêtes
- Enquête publique du « 5 mai 9h au 6 juin 2025 17h » concernant le plan d'épandage et la plateforme de stockage des boues de la station d'épuration de Bourg en Bresse. La permanence du commissaire enquêteur à Lent sera le jeudi 5 juin de 10h à 12h. Le dossier peut être consultable en mairie aux heures d'ouverture
- Urbanisme PLU : en raison du développement prévisible de l'urbanisation à l'Ouest du village, une étude de voirie est nécessaire. Le maire va prendre contact avec des bureaux d'études.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50